

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 mars à 18 h, sous la présidence de M. ROUX Daniel

PRESENTS : LABASSE Emmanuel. PANCRACIO Amélie. CHANONAT Jean-Louis. DA CRUZ Marie-Laure. CREGUT Sylvain. QUINSAT Guy. RAYNAUD Aurélie. FOURNIER Pascal. VAUZEILLES Daniel. SARLIEVE Claude

Ordre du jour :

- . Approbation du compte rendu de la dernière réunion
 - . Dossier zones humides
 - . Pompe à chaleur de l'école
 - . Dossier personnel communal
 - . Achat véhicule 4x4
 - . Dossier EPF-SMAF
 - . Animation estivale 2019+ Festival Vallée Verte 2019
 - . Questions diverses
-

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu du précédent conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DOSSIER ZONES HUMIDES

Une réunion s'est tenue dernièrement en préfecture, suite au dossier proposé par GEOVAL, toutes les zones n'y étaient pas référencées, donc celui-ci n'a pas convenu à la DDT. Une nouvelle réunion doit avoir lieu le 26 mars à 14h à la Sous-Préfecture, pour faire le point sur le planning de travaux, à effectuer, voir avec Géoval si dans le chemin les voitures se croisent.

Eventuellement faire un collectif.

En principe, le Conseil Départemental mettra à la disposition de la commune, les camions et une pelleuse mais n'interviendront pas chez les particuliers. Le 21 mars le nouveau dossier doit être transmis à Mme la préfète, afin qu'elle l'étudie avant la réunion du 26/03 en Sous-Préfecture.

POMPE A CHALEUR DE L'ECOLE

Suite au dysfonctionnement de la pompe à chaleur de l'école, il faut envisager son remplacement. Plusieurs devis ont été demandés, l'entreprise de Nicolas BOUCHE est la plus intéressante (14000€) qu'il faudra prévoir au BP 2019 en investissement. Son implantation sera modifiée, de manière à ne pas inciter certaines personnes à pratiquer du vandalisme.

A cet égard, M. le Maire prendra contact avec notre assureur AXA de manière à pouvoir espérer un remboursement !

DOSSIER PERSONNEL COMMUNAL

M. le maire donne lecture à son Conseil du courrier de Mme SOMANA Christine en date du 15/02/2019 qui annonce son départ à la retraite. La Candidature de Mme RIGAUD Murielle de Voissière est donc transmise au Conseil.

Après délibération, le Conseil émet un avis favorable au remplacement de Mme SOMANA par Mme RIGAUD Murielle.

Mme COULON viendra une journée à la poste pour arrêter les comptes avant le départ de Mme SOMANA et l'embauche de Murielle. Lors des congés de Murielle, la commune gèrera le ménage. M. BABUT s'occupera de la Maison des Associations, de l'école, les secrétaires gèreront les locaux de la mairie.

SAISON ESTIVALE : Mêmes candidatures que l'an passé : Messieurs REVOL et CHAUVON (du 23/04 au 13/09) pour les deux.

Changement de grade : RAYNAUD et THERY sont concernés en cours d'année, cependant il n'y aura pas une grosse incidence sur le budget !

VENTE DU C15

Après annonce sur le BON COIN , le véhicule est parti. La prime à l'environnement ne fonctionne pas pour les collectivités. 220€ pour la voiture C15 en espèces, assurance AXA remboursement 77€

ACHAT VEHICULE 4X4

La consultation auprès de trois fournisseurs a été effectuée : FORD-NISSAN-IZUZU.

Après examen, la Commission des Travaux s'est orientée par la marque IZUZU, la moins chère et également celle qui convient le mieux à nos besoins. Cependant aucune décision définitive n'a été prise, à voir lors du vote du budget.

DOSSIER EPF-SMAF : PARKING A VARENNE

Les négociations entre le SMAF et les différents propriétaires sont toujours en cours ! Pour cette année la location devra peut-être , être envisagée (15 juillet.30 août) sauf si l'on peut assurer une double circulation sur le chemin, allant de la route au parking, à voir prochainement avec le géomètre.

Terrain à l'entrée du bourg près de chez M. Mme VERGNOL

M. le Maire donne lecture du courrier de M. MORILLAT qui propose pour l'achat de ce terrain la somme de 8000€ soit pour 1600 m² ,5€ du m².

Après délibération, le Conseil émet un avis défavorable, estimant le prix bien trop bas, par rapport à ce qu'il se pratique actuellement.

Suite à la location de la maison des Associations par M. MORILLAT Julien les 30 et 31 mars prochain pour un baptême, ce dernier souhaite un prêt du barnum. Actuellement les barnums sont en réparation chez Matussière.

Après délibération, le Conseil émet un avis défavorable à cette demande, non seulement pour M. MORILLAT mais pour l'ensemble des personnes susceptibles de faire la même demande. Les barnums sont réservés uniquement pour les associations, un contrat sera néanmoins souscrit.

LECTURE DU COURRIER DE M. VERGNOL Adrien

M.VERGNOL sollicite le Conseil Municipal afin de pouvoir acheter une bande du domaine public, de manière à améliorer l'accès à son terrain.

Après Délibération, le Conseil Municipal ne connaissant pas à l'heure actuelle la destination du terrain communal voisin, émet un avis défavorable à cette demande.

PROJET D'ÉCHANGE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE ET M. LABASSE Emmanuel

M. LABASSE Emmanuel directement concerné par cette affaire ne prend pas part à cette délibération.

M. le Maire fait part à son Conseil Municipal qu'il serait Judicieux d'engager la procédure d'échange du domaine public communal Avec une parcelle de terrain privé appartenant à M. LABASSE Emmanuel au village de Varenne, sise en notre commune, afin de Faciliter les travaux de viabilité (assainissement, eaux usées et eaux Pluviales) de la propriété de M. Mme GASC Ainsi que ceux de la desserte d'énergie électrique (ENEDIS) et courant Faible (orange).

Oui l'exposé de son maire et après en avoir délibéré à L'unanimité des membres, à l'exception de M. LABASSE Emmanuel, Directement concerné par cette affaire citée ci-dessus en objet,

Le Conseil Municipal prend acte de ce projet d'échange et Autorise son Maire, M. Daniel ROUX, à engager la procédure Administrative afin de déclasser une partie du domaine public Communal situé au droit de la façade sud de sa propriété.

Les frais de notaire sont à la charge de la commune (terrain 98€ le m²) à M. GARGUIER

DOSSIER FAL- LE GRAND PANORAMA

Suite à une réunion, qui s'est tenue dernièrement au « GRAND PANORAMA » en présence du Maire, la FAL du PUY DE DOME souhaite vendre un terrain qui pourrait éventuellement intéresser la commune pour y aménager des parkings.

Après délibération, le Conseil émet un avis favorable à cette éventuelle acquisition, toutefois bien entendu, après une estimation formulée par le SMAF. Affaire à suivre.

CURAGE DE LA RIVIERE DANS LE BOURG DE CHAMBON

Curer la rivière à la main arrêté préfectoral spécifique .sur police de l'eau à prévenir 15 jours avant + affichage un mois en mairie, si orage, danger débordera , projet abandonné.

FESTIVAL VALLEE VERTE ST NECTAIRE - MUROL- CHAMBON

Programme et encarts publicitaires communs :Une subvention de MILLE euros sera attribuée en 2019.

Manon a préparé le programme 2019 : à voir ultérieurement avec la commission animation.

DATE DES PRINCIPALES MANIFESTATIONS SUR NOTRE TERRITOIRE COMMUNAL EN 2019

Trail Vallée Verte » 22.23 juin

Swin run.29.30 juin

Triathlon.01.09

Kimko 27/28 .09

Manifestation TOUR AUTO : Les riverains sont ok sur le principe. Départ vers l'auberge et arrivé au sommet, comme la course de côte, route fermée le 03/05 de 8h à 15h

COURSE DE COTE 2019

La convention tripartite sera établie entre la commune, les riverains et SCO.

DEMANDES DE : M. WITZ, (Base nautique) De Mme SIMON (trampolines). SANCY GLACE (terrasse). LE PRE BAS « le 50 », plus terrain de sport, pour les autorisations de domaine public à la commune. Avis favorable du Conseil avec le même tarif que 2018.

M. FOUSSARD de la Communauté de Communes chargé d'élaborer les chemins à thèmes sur l'ensemble des communes n'assume plus cette opération, Mme RODRIGUEZ assure l'intérim.

ASSOCIATION VARENNES EN MOUVEMANT

Le maire donne la parole à M. LEOTY Vincent qui dresse un bilan de l'association :

Animations : M. PADELOUP étant malade en conséquence (annulation des 12 activités estivales).

Aide du Crédit agricole de 4000€ acquise, lance un appel également pour fournitures des pierres.

Le financement définitif de cette opération sera acté lors du vote du budget primitif.

Les travaux de démolition de la ligne électrique aérienne alimentant l'ancien relais de télévision à la Caire seront effectués en principe fin avril, début mai par l'entreprise VIGILEC.

A cet égard, Mme SARLIEVE Confirme l'intérêt de son mari pour acquérir l'ancien local technique, un courrier sera transmis prochainement à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance, en remerciant tous les membres présents à cette session.